

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER et VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES  
Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 9

DELIBERATION N° 41-2016

Séance du mardi 30 août 2016

L'an deux mille seize et le mardi 30 août 2016 à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 août 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS, Jean-Pierre, M. FAURE Jean-Claude, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, Céline TRUCH

**Absent non excusé :** Jean-Claude FAURE

**Secrétaire de séance :** Roger MARTIN

**Objet :** Tarifs cantine

Le maire expose aux membres présents que du fait du changement de traiteur pour la cantine et du nouveau tarif pratiqué, il y a lieu de revoir le prix des repas.

Prix du repas livré 4,13 € TTC

Le maire propose de fixer le prix de tickets repas à :

Enfants de Lardier et Valença	2,36 €
Enfants de Vitrolles	2,81 €
Enfants de Barceillonnette	3,13 €
Enfant d'Esparron	4,13 €

en fonction de la participation de chaque commune.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- Accepte la proposition de son Maire,
- Approuve le prix des tickets fixé ci-dessus.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 30 août 2016



Le Maire  
Rémi COSTORIER

